



Les clés pour un stage découverte

Léa, Élena, Salim et Ryan, élèves en 3^e au Collège Montjoie, ont bénéficié de l'accompagnement du PIJ dans leur recherche de stage. Une aide précieuse afin d'aborder cette expérience inédite dans les meilleures conditions.

Passage obligatoire pour les collégiens de 3^e, le stage découverte constitue leur première immersion dans le monde du travail. Cette expérience inédite au sein d'une entreprise ou d'un service public se déroule le plus souvent sans accroc. Mais avant et pour cela, il s'agit de mettre toutes les chances de son côté.

Lettre de motivation, CV, recherche d'entreprise, contact téléphonique, entretien... Autant de démarches et de formalités inconnues jusqu'ici pour les collégiens. Outre l'encadrement de leurs professeurs, les jeunes Saranais bénéficient pour leur part d'un atout supplémentaire : ils peuvent être accompagnés par l'équipe du PIJ. Tel fut le cas de 4 collégiens, qui ont effectué leur stage fin janvier à Saran. **Léa** a ainsi postulé très tôt pour la Médiathèque dont elle est une usagère. **Élena**, qui a pour projet de travailler avec la petite enfance a porté son choix sur la crèche Les P'tits Loups. **Ryan** a candidaté pour le service informatique de la Mairie. Quant à **Salim**, il s'est tourné vers l'Hôtel Ibis. Si leurs options ont toutes été satisfaites, rien n'était garanti au préalable. « Il faut s'y prendre à l'avance, d'autant plus si on sait ce que l'on veut faire. Et ne pas prendre un stage au hasard et à la légère » expose Elena. « Il faut s'organiser dès que les dates de stage sont connues » poursuit Léa, « avant, on peut contacter les entreprises ou demander des conseils aux profs ».

Si la plupart d'entre eux connaissaient le PIJ sans l'avoir forcément fréquenté, tous ont eu le même réflexe de s'y rendre. « Nous sommes intervenues en début d'année auprès des classes de 3^e, afin

de parler des démarches quant à la recherche de stage » précise **Charline Pioffre du PIJ**. « En amont, nous avons travaillé avec l'équipe pédagogique du collège Montjoie ». Cette prise de contact a semble-t-il porté ses fruits.

Des outils pour l'autonomie

En tant que lieu ressource, le PIJ met son expérience et ses outils au service des collégiens. « Il s'agit pour nous de favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs recherches » explique **Dominique Fromentin-Pinault** avant de souligner « nous leur donnons des clés plus que des stages ». Si l'accompagnement des postulants est en effet assuré (rédaction de motivation et CV, conseils pour se présenter et être dans l'environnement professionnel, simulation d'entretien...), c'est à eux qu'il revient d'effectuer les différentes démarches. Quant à ceux qui reçoivent une réponse défavorable à leur candidature « Ils reviennent nous voir et nous les aidons à trouver d'autres pistes » indique l'équipe du PIJ.

Du côté de notre quatorze de collégiens, chacun reconnaît avoir ressenti « Un peu d'appréhension, un peu de stress, un peu d'anxiété » le premier jour de stage. « Mais dès le deuxième jour, ça allait » confie Salim. Quant à Ryan, son tuteur « a été assez gentil, il m'a mis à l'aise ». Si pour d'autres collégiens ce stage découverte « ne s'est pas forcément bien passé », nos interlocuteurs en gardent « Un bon souvenir ». Charge à eux de finaliser leur rapport de stage d'une dizaine

de pages (via traitement de texte et avec photos) afin d'obtenir une bonne évaluation. Ou l'art de transformer un stage obligatoire en première expérience concluante.

• **Arnaud Guilhem**

BON À SAVOIR

**STAGES DÉCOUVERTE À LA VILLE DE SARAN
> POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

- Formuler une demande par écrit (Lettre de motivation et CV) pour un service municipal en particulier.
- Contacter le PIJ qui transmet la demande au service concerné.
- Une fois le stage accepté, une convention de stage est signée entre les parents, le collège et la Mairie).
- Un livret d'accueil avec un règlement est remis au stagiaire.

POINT INFORMATION JEUNESSE

Mairie - Place de la Liberté à Saran

HORAIRES :

Lundi-mardi-jeudi : De 13h30 à 17h
Mercredi : De 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi et samedi : De 9h à 12h

TÉL. : 02 38 80 34 12